



Le plan d'action pour prévenir et traiter la violence à l'école :  
Ça vaut le coup d'agir ensemble!



## PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

Date d'approbation du conseil d'établissement : **10 février 2016**

Nom de l'école : <b>Saint-Gabriel</b>	<input checked="" type="checkbox"/> ÉCOLE PRIMAIRE <input type="checkbox"/> ÉCOLE SECONDAIRE	Date : <b>4 février 2016</b>	Nombre d'élèves : <b>43</b>	Nom de la direction : <b>Marie-Claude Tremblay</b> Nom de la personne chargée de coordonner l'équipe de travail : <b>Marie-Claude Tremblay</b>
--	---	---------------------------------	--------------------------------	---

Noms des personnes faisant partie de l'équipe de travail :  
**Nancy Gauthier, Marie-Claude Tremblay.**

Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence s'inspire des **valeurs** provenant du **projet éducatif** de l'école :  
**Le respect, les rapports harmonieux, l'estime de soi et la persévérance.**

Il peut s'inscrire également dans la poursuite des objectifs décrits à l'intérieur de la convention de partenariat et de la **convention de gestion et de réussite éducative**, plus précisément à l'atteinte du but 4 : *Amélioration d'un environnement sain et sécuritaire dans les établissements.*

*Notre objectif annuel est le suivant :*

**Faire en sorte que 100% du personnel maintienne la constance et la cohérence dans l'application des règles de vie**

*Nos principaux moyens :* **Le guide aux parents dans lequel on retrouve les règles de vie, entrée sécurisée, billets de manquement aux règles, comité civisme.**

Quel est le mandat du comité ?

**Réviser le plan de lutte, revoir nos pratiques et produire un portrait de la situation.**

Quelles sont les conditions pour la réalisation du plan de lutte (libérations, organisation, etc.)?

**Temps de concertation avec libération. Rencontre du comité, présentation au C.E du plan de lutte révisé.**

Quels sont les moyens mis en place pour mobiliser l'ensemble du personnel de l'école concernant l'intimidation et la violence?

- 1. Révision du plan de lutte contre la violence et l'intimidation présentation au C.E.**
- 2. Implantation d'un système de billet de manquement aux règles commun à toute l'école.**
- 3. Système de gestion du comportement lors des déplacements, au vestiaire et sur la cour d'école.**
- 4. Activités civisme.**



1. Une **analyse de la situation** de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence ;

**A) Données déjà existantes**

FORCES	VULNÉRABILITÉS
<p><u>Physique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Grande cour bien aménagée</li> <li>• Plusieurs dons des organismes</li> <li>• Plusieurs locaux dans l'école</li> <li>• Petits déjeuners</li> </ul> <p><u>Personnel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stabilité des enseignants</li> <li>• Climat de travail positif, dynamique et créatif</li> <li>• Esprit familial (proximité avec les élèves)</li> <li>• Super directrice efficace et sympathique</li> </ul> <p><u>Apprentissage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• École en réseau</li> <li>• Aide aux devoirs (midi)</li> <li>• Enseignement plus individualisé</li> <li>• Soutien pédagogique en 2<sup>e</sup> année</li> </ul> <p><u>Encadrement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu d'élèves par groupe (soutien – apprentissage – climat)</li> <li>• Parents participatifs, collaborateurs</li> <li>• Nombreuses activités et sorties scolaires</li> </ul>	<p><u>Physique</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Distance des lieux d'activités (coût transport)</li> <li>• Partage de la bibliothèque</li> <li>• Pas de garderie scolaire</li> <li>• Pas d'interphone dans les classes</li> <li>• Portes qui ne barrent pas (sécurité école)</li> </ul> <p><u>Personnel</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Petite équipe (beaucoup de responsabilités, plus d'implication)</li> <li>• Pas de collègue du même degré</li> <li>• Directrice partagée</li> <li>• Pas d'éducatrice spécialisée</li> <li>• Périodes spécialités regroupées (distance)</li> <li>• Spécialistes changent à chaque année et parfois n'ont pas les diplômes requis</li> </ul> <p><u>Apprentissage</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Orthopédagogie à l'enveloppe</li> <li>• Orthopédagogue en PM seulement</li> </ul> <p><u>Encadrement</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu d'élève par groupe (trop grande et trop longue proximité entre les élèves)</li> <li>• Peu de parascolaire</li> </ul>

**B) Prochains pas pour mettre à jour le portrait et pour bonifier l'analyse de notre situation**

**2014-2015**

- **Mise à jour du plan de lutte contre la violence et l'intimidation avec l'équipe école.**
- **Présentation au C.E.**
- **Passation du sondage « violence et intimidation » aux élèves de 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année aux deux ans.**
- **Révision du portrait-école.**
- **Forces et vulnérabilités.**
- **Projet éducatif et plan de réussite**

**2015-2016**

- **Mise à jour du portrait école**
- **Mise en place du comité civisme**

**Nos enjeux prioritaires :**

1. Compréhension commune pour tous (jeunes, parents, les membres du personnel).
2. Cibler les actions efficaces.
3. Préciser le code de vie.
4. Vigilance et constance en tout temps (garderie – autobus – récréations).
5. Respect des élèves entre eux et les adultes (langage et comportement).

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation
<p>2. Les <b>mesures de prévention</b> visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique ;</p>	<i>Pratiques en place</i>	<p>Les techniques d'impact; La réparation, Gang de choix (programme prévention); Minimind Master; Conseil de coopération; Jojo l'ourson (présco), <b>Phil et Sophie</b></p> <p>Les interventions ponctuelles et rapides</p> <p>La récréation / les privilèges, billets de manquement des règles;</p> <p>Système émulation dans chacune des classes;</p> <p>Le personnel accueillant et sécurisant.</p> <p>Comité civisme;</p> <p>Système d'encadrement des récréations;</p> <p>Jeunes en santé;</p> <p>Classe dojo.</p>		
	<i>Pratiques à renforcer</i>	Consigner les interventions (FORMEL, fiches).		
	<i>Nouvelles pratiques à prévoir</i>	Ajouter les règles de l'école dans l'agenda; Ateliers sur les habiletés sociales.		
<p>À partir du # 3 jusqu'au # 9, il s'agit d'éléments qui s'inscrivent dans un <b>protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence</b></p>				
<p>3. Les mesures visant à <b>favoriser la collaboration des parents</b> à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire ;</p>	<i>Pratiques en place</i>	<p>La communication entre l'école et la maison (mémo, appels, courriels, rencontres), le guide aux parents.</p> <p>Dépliant informatif « La violence et l'intimidation, ensemble on y voit ».</p>		
	<i>Pratiques à renforcer</i>			
	<i>Nouvelles pratiques à prévoir</i>	Aide-mémoire pour différencier les actes de violence, les conflits et l'intimidation dans l'agenda.		

À partir du # 3 jusqu'au # 9, il s'agit d'éléments qui s'inscrivent dans un **protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence**

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation
<p>4. Les modalités applicables pour <b>effectuer un signalement</b> ou pour <b>formuler une plainte</b> concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour <b>dénoncer</b> une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyber-intimidation;</p>	<i>Déjà existantes</i>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. La direction de l'école est informée.</li> <li>2. La direction informe la DG à chaque plainte.</li> <li>3. Disponibilité des adultes en place à recevoir les témoignages des enfants.</li> <li>4. Formulaire de consignation de plainte + intervention.</li> </ol>	Année scolaire 2015-2016	
	<i>À renforcer</i>	<p>Consigner les interventions pour un meilleur suivi dans FORMEL.</p> <p>Conscientiser tous les acteurs qu'il est possible qu'une plainte soit déposée.</p>	Année scolaire 2015-2016	
	<i>À prévoir</i>		Année scolaire 2015-20#6	
<p>5. <b>Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté</b> par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne ;</p>	<i>Déjà existantes</i>	Référence <b>et application</b> du protocole 4 étapes	Année scolaire 2015-2016	
	<i>À renforcer</i>	Utiliser le protocole et garder des traces dans FORMEL ou autre.	Année scolaire 2015-2016	
	<i>À prévoir</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retour en groupe classe sur les interventions pratiquées en situation de violence ou intimidation.</li> <li>• Suivi auprès des victimes « loi du « 1-1-1 » (un jour, une semaine, un mois)</li> </ul>	Année scolaire 2015-2016	

À partir du # 3 jusqu'au # 9, il s'agit d'éléments qui s'inscrivent dans un **protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence**

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation
6. Les mesures visant à <b>assurer la confidentialité</b> de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence ;	<i>Déjà existantes</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaque situation est prise sérieusement.</li> <li>- L'élève et les parents sont rencontrés dans un endroit calme et discret.</li> <li>- Les documents de consignation demeurent confidentiels.</li> <li>- Accessibilité aux courriels.</li> </ul>	Année scolaire 2015-2016	
	<i>À renforcer</i>			
	<i>À prévoir</i>			
7. Les <b>mesures de soutien ou d'encadrement offertes</b> à un élève <i>victime</i> d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un <i>témoin</i> ou à l' <i>auteur</i> d'un tel acte ;	<i>Déjà existantes</i>	<p>Voir étape 1 du protocole + appel aux parents de l'intimidé et de l'intimidateur.</p> <p>Voir étape 2 + faire un suivi avec l'intimidé au besoin.</p> <p>Voir étape 3 + poursuivre suivi avec l'intimidé.</p> <p>Voir étape 4 + poursuivre suivi avec l'intimidé.</p>	Année scolaire 2015-2016	
	<i>À renforcer</i>			
	<i>À prévoir</i>			

À partir du # 3 jusqu'au # 9, il s'agit d'éléments qui s'inscrivent dans un protocole d'intervention sur l'intimidation et la violence

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Évaluation
8. Les <b>sanctions disciplinaires applicables</b> spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence <b>selon la gravité ou le caractère répétitif</b> de ces actes ;	<i>Déjà existantes</i>	Voir annexe du protocole étapes 1 à 4.	Année scolaire 2015-2016	
	<i>À renforcer</i>			
	<i>À prévoir</i>			
9. <b>Le suivi qui doit être donné</b> à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence ;	<i>Déjà existant</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protocole en 4 étapes</li> <li>- Suivi auprès de l'intimidé et de l'intimidateur</li> <li>- <b>Compilation des données en lien avec la situation d'intimidation.</b></li> </ul>	Année scolaire 2015-2016	
	<i>À renforcer</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire un suivi dans les dossiers d'élèves concernés dans FORMEL</li> </ul>	Année scolaire 2015-2016	
	<i>À prévoir</i>			



Autres éléments à prévoir en lien avec le plan de lutte		Description	Échéancier	Évaluation
<p>Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit comprendre des dispositions portant sur <b><u>la forme et la nature des engagements qui doivent être pris par le directeur</u></b> de l'école envers l'élève qui est victime d'un acte d'intimidation ou de violence et envers ses parents (article 75.2 LIP)</p>	<i>Déjà existant</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement à mobiliser le personnel</li> <li>- Engagement dans la mise en place du plan de lutte contre la violence et l'intimidation</li> <li>- Engagement dans la mise en place de moyens concrets afin d'enrayer l'intimidation et la violence</li> <li>- Engagement à travailler en partenariat école/famille/communauté</li> </ul>	Année scolaire 2015-2016	
	<i>À renforcer</i>			
	<i>À prévoir</i>	Document (protocole et démarche) dans l'agenda scolaire.		
<p>Il doit également prévoir <b><u>les démarches qui doivent être entreprises par le directeur de l'école auprès de l'élève qui est l'auteur de l'acte et de ses parents</u></b> et <b><u>préciser la forme et la nature des engagements qu'ils doivent prendre</u></b> en vue d'empêcher, le cas échéant, la répétition de tout acte d'intimidation ou de violence. (article 75.2 LIP)</p>	<i>Déjà existant</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Voir protocole en annexe</li> <li>- Voir fiches « cueillette et fiche de suivi » en annexe</li> <li>- Informer les élèves et les parents du plan de lutte en début d'année scolaire et au besoin, dans l'individuel avec les parents et leur enfant</li> </ul> <p>Protocole : Contrat de non-intimidation (ÉTAPE 2) et si non respect du contrat, une intervention de la direction sera réalisée (voir mesures punitives (ÉTAPE 3).</p>	Année scolaire 2015-2016	
	<i>À renforcer</i>	Conserver les informations recueillis dans « FORMEL » afin de laisser des traces au dossier de l'élève.	Année scolaire 2015-2016	
	<i>À prévoir</i>			

